

Conversion d'un centre de valorisation énergétique en un centre de transfert des déchets ménagers

VALENE



Préambule :

POURQUOI ?

Déséquilibre économique lié à la technologie d'incinération ne permettant pas une exploitation efficiente du service public d'élimination des déchets.



Signature d'un avenant de résiliation à la DSP : conversion de l'unité de traitement thermique en un centre de transfert des déchets.

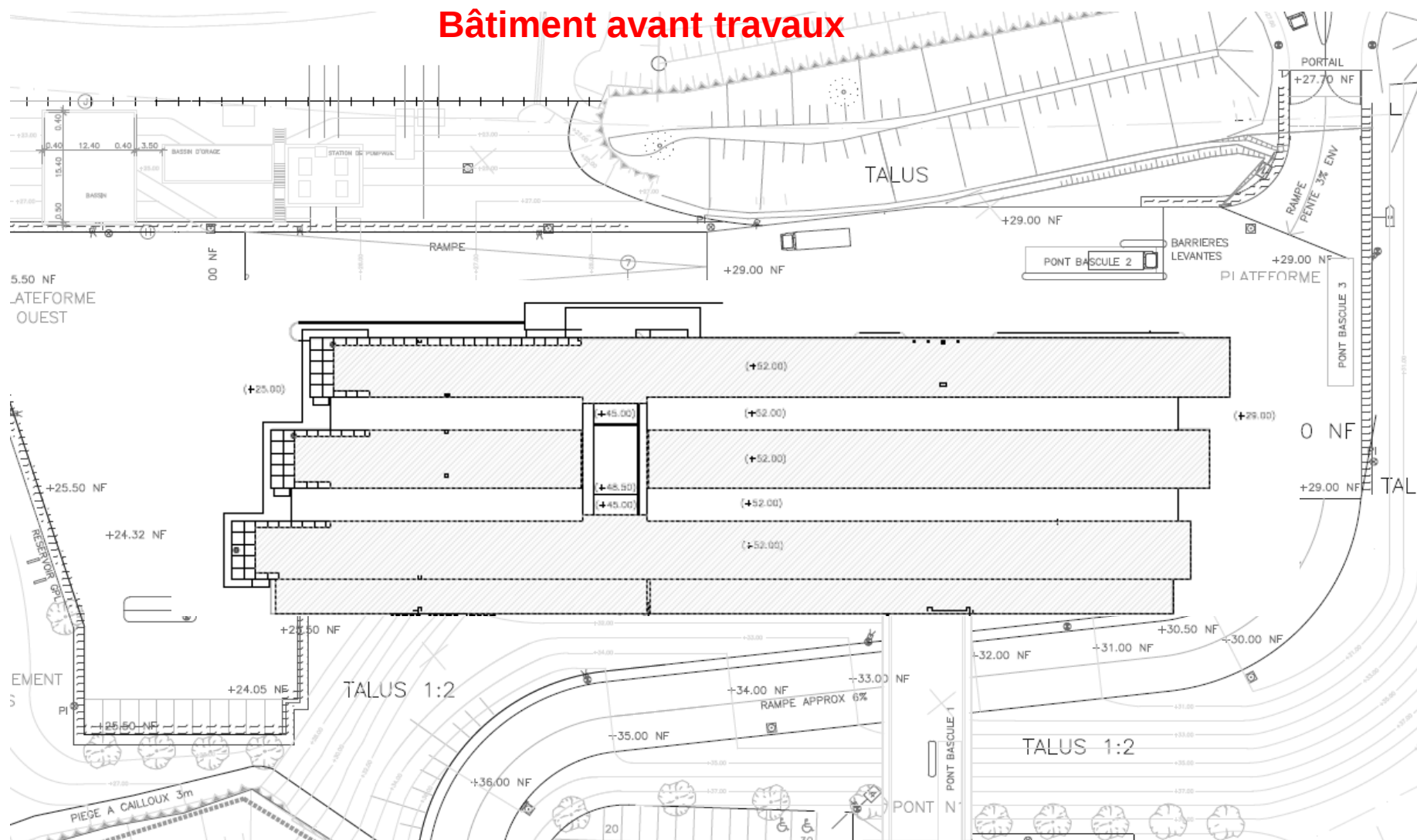
- *Date de la signature de l'avenant de résiliation : **03-12-2014***
- *Arrêt de l'activité d'incinération : 18-12-2014*
- *Dépôt de la nouvelle demande d'autorisation – activité transfert – fin juin 2015*
- *Durée de la période d'aménagement des nouveaux équipements : 5,5 mois**
**Les déchets seront réceptionnés sur VALENE dans un bâtiment transitoire – les exutoires restent inchangés*
- *Coût de l'opération de conversion : **4 893 000 €***
- *Réunion mensuelle avec le maître d'ouvrage avec présentation de l'ensemble des documents se référant à l'opération (CCTP, devis, facture, suivi des tonnages, suivi des procédures administratives, ...) – contrôle technique et financier de l'ensemble de l'opération*

Point administratif / réglementaire :

- Permis de démolir : Accepté en juin 2015
- Demande préalable de travaux : Accepté en juin 2015
- Convention VNF : modifiée tout en conservant les équipements et l'emprise au sol
- SNCF : pas d'impacts à ce jour
- AP : reçu le 14/06/2017
- DSP : résiliation actée après 1 an de mise en service et sous réserve de la validation de la réception
- Planning :
 - *Travaux de préparation : mars 2015 – juin 2016*
 - *Travaux de démolition : juin 2016 – décembre 2017*
 - *Travaux neufs (= période transitoire, transfert sous bâtiment modulaire) : décembre 2017 – mai 2018*
 - *Mise en service : mai 2018 – mai 2019*
 - *Réception : mai 2019*

Phasage :

Bâtiment avant travaux



Phasage :

Mars 2015 – Juin 2016

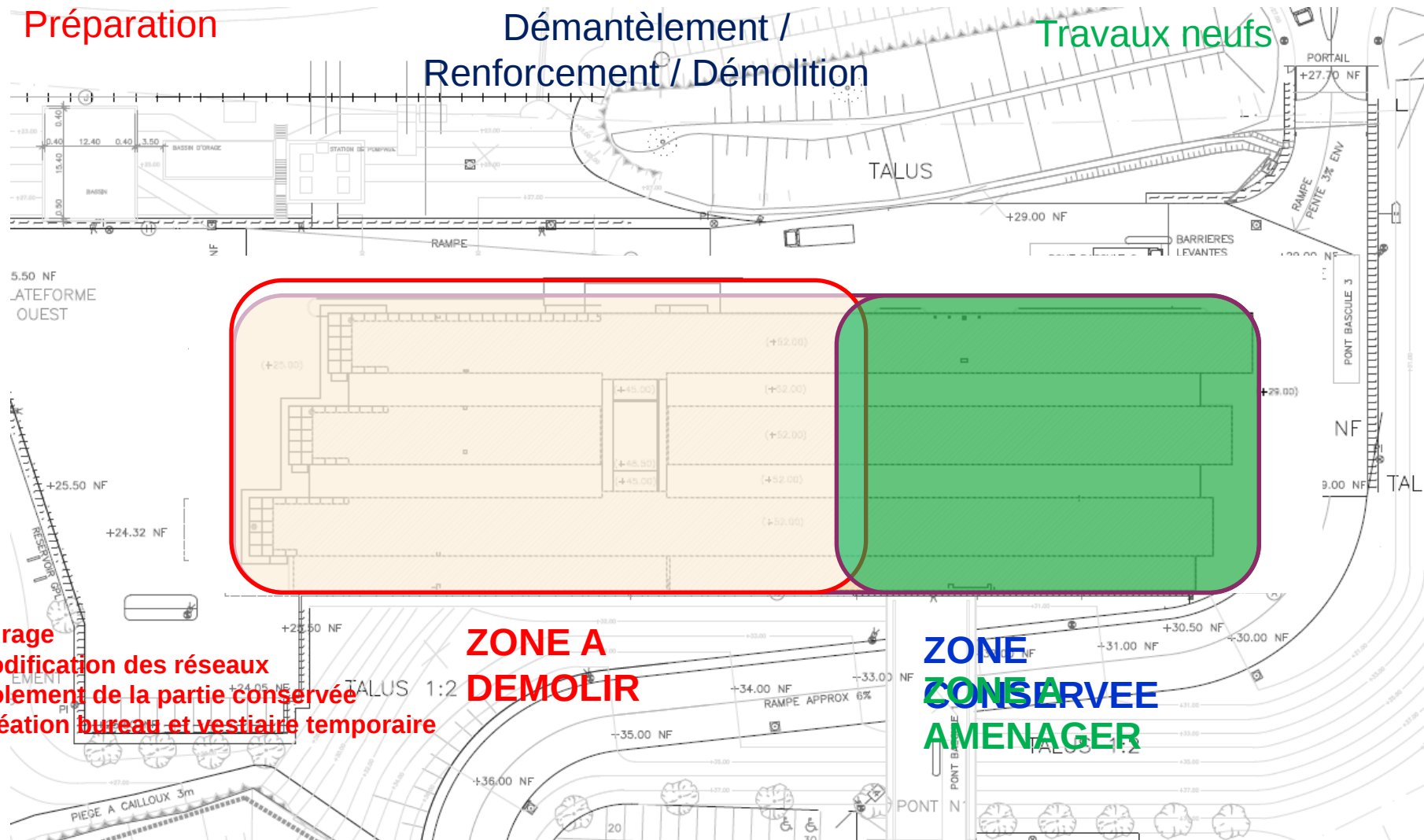
Préparation

Juin 2016 – Décembre 2017

Démantèlement /
Renforcement / Démolition

Décembre 2017 – mai 2018

Travaux neufs

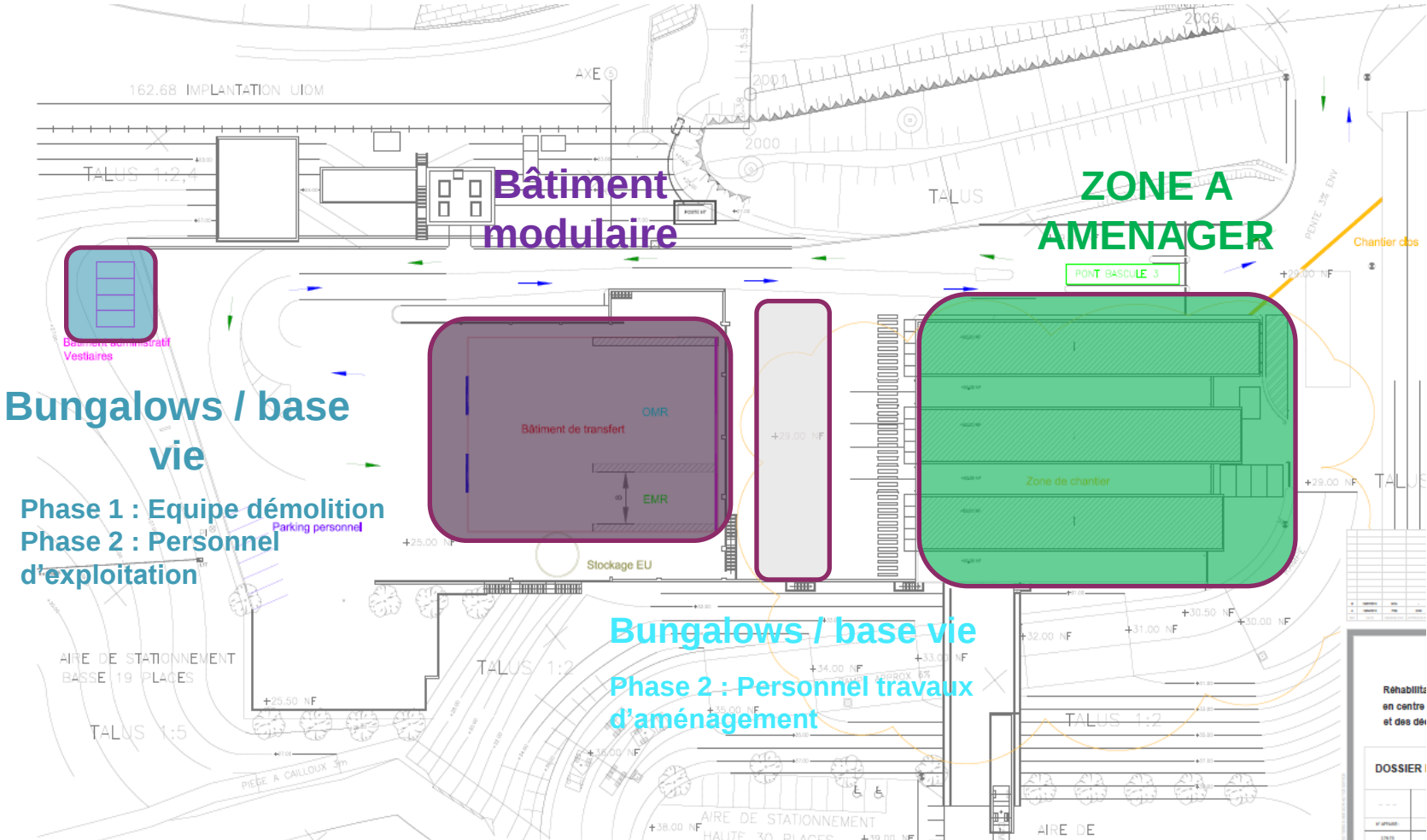


Curage
Modification des réseaux
Isolement de la partie conservée
Création bureau et vestiaire temporaire

**ZONE A
DEMOLIR**

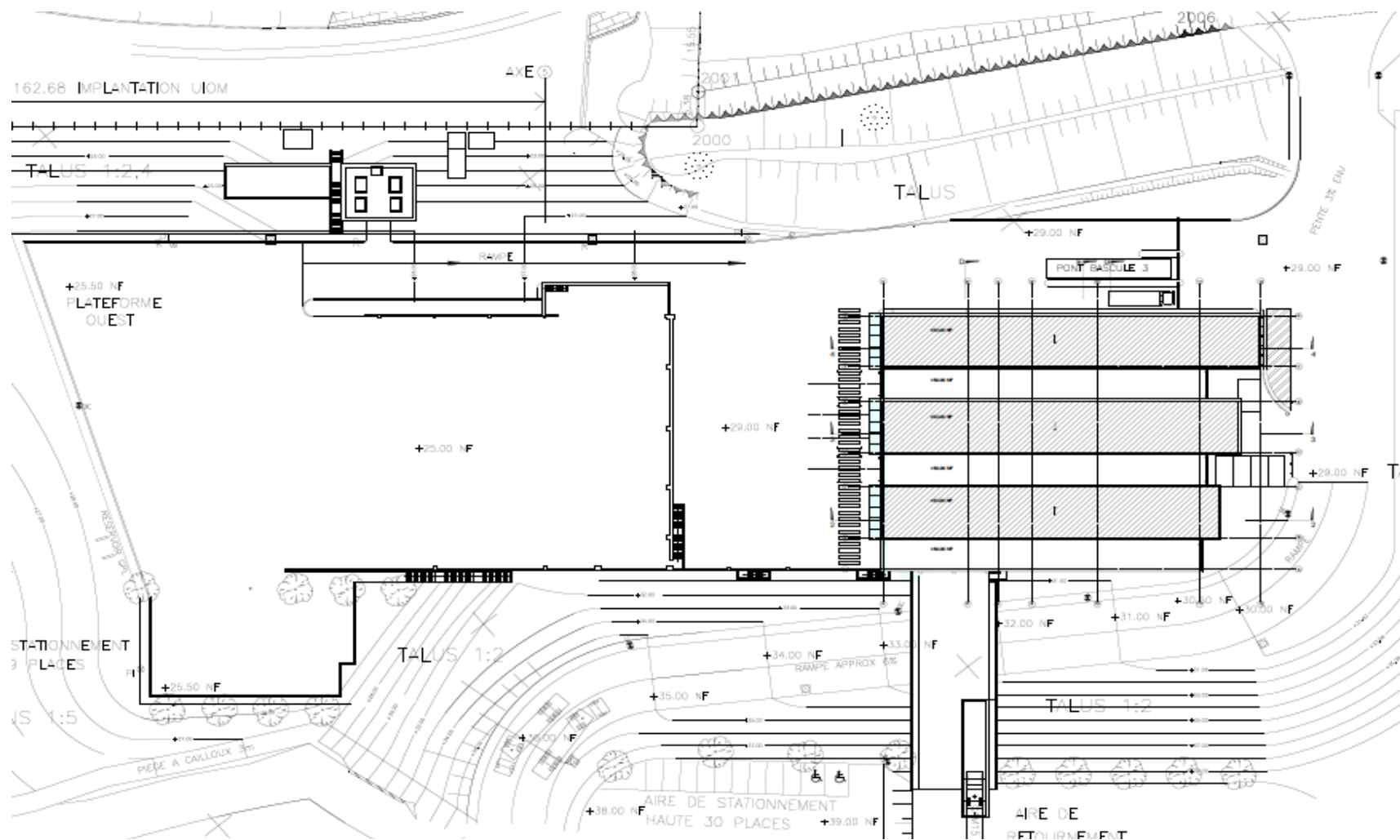
**ZONE
CONSERVEE
AMENAGER**

Phasage :



Phasage :

Centre de transfert après réception



Point administratif / réglementaire :

- Impact environnemental de la conversion de l'unité de valorisation énergétique en centre de transit :

	Centre de traitement thermique (situation actuelle)	Centre de transit
Rubrique ICPE	2771 A 3520 A 2791-1 A 2714-2 D 1412-2b D 2920 NC	2714-2 D 2920 NC 2716-1 A
Tonnage autorisé (DND)	120 000 t/an	90 000 t/an
Tonnage autorisé (EMR)	15 000 t/an	15 000 t/an
Origine des déchets		Idem situation initiale
Impacts sur le risque incendie		Diminution dû à la déconstruction des 2/3 du bâtiment et du démantèlement des équipements
Impacts sur le risque foudre		Diminution dû à la déconstruction des 2/3 du bâtiment
Impact sur les risques d'explosion		Suppression de la cuve gaz
		Suppression du réseaux vapeur pressurisée (40 bars)
Impacts sur les émissions polluantes		Impacts supprimés
Impacts sur la gestion des eaux		Idem situation initiale
Impacts sur le trafic (véhicules par jour)	80	82
Impacts sur les nuisances sonores		Diminution dû au démantèlement de la majeure partie des équipements
Impacts sur la pollution olfactive		Idem situation initiale
Impact paysagers		Diminution dû à la déconstruction des 2/3 du bâtiment
Utilisation des ressources		Arrêt du prélèvement en Seine
		Diminution de la consommation électrique
		Arrêt de la consommation de gaz

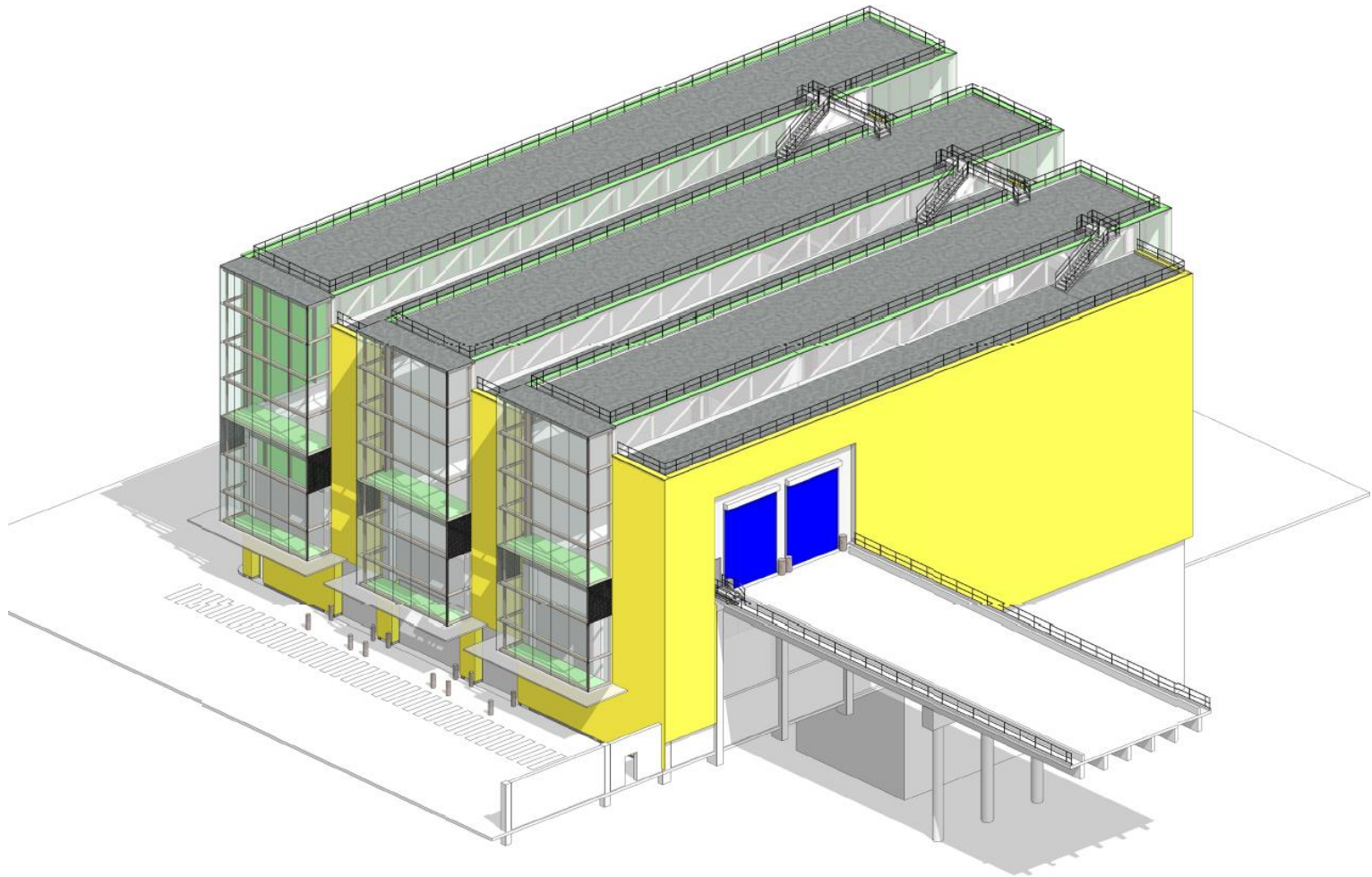
- Impact environnemental de la démolition : (gestion des déchets)

- **Ferraille : 2000 t**
- **Béton : 5 000 t**
- **DIB : 400 t**
- **Verre : 120 t**

Taux de valorisation matière : 95 %

Le Centre de Transfert

Vue 3 D



Le Centre de Transfert

